

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 mai 2013 à 19h30 en la salle du soubassement de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Michel Rhéaume et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Ghislain Vallée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 26 personnes présentes à cette séance.

13-05-088

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt et adoption du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2012;
6. Dépôt des états financiers non régularisés au 30 avril 2013;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2013;
8. Adoption des états financiers de la Régie des matières recyclables des mines et des lacs;
9. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode : affectation des soldes disponibles;
10. Dossier Maxime Binet : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
11. Dossier John Prus Wieckowski : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
12. Ajustements salariaux du directeur des travaux publics;
13. Adhésion au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme de supplément au loyer pour le projet de transformation du 2<sup>e</sup> étage du Manoir Valin;
14. Modification apportée à l'avant-dernier alinéa de l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 147-13 : intégration de la description technique sous l'annexe «G-1»;
15. Étude de la dérogation mineure présentée par Gestion 24753 inc.;
16. Services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable de la municipalité : mandat à Aquatech et autorisation de signature du contrat;
17. Autorisation de remplacement d'un débitmètre sur le réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur;
18. Recommandations du comité local du Pacte rural :
  - 18.1 Mise en place de services de proximité dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;

- 18.2 Installation de modules de jeux et d'une balançoire dans le Parccool de Saint-Daniel, identification du porteur du dossier et autorisation de signature des documents;
- 18.3 Réfection des installations du terrain de jeux et de mise aux normes du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac;
19. Projet de réfection des modules de jeux et du terrain de tennis du chalet des loisirs du secteur Ste-Anne-du-Lac : confirmation d'investissement municipal;
20. Financement des projets environnementaux 2013 déposés par le RAPPELA;
21. Projets environnementaux de l'APEL-du-Huit : autorisation de déboursement;
22. Subvention au journal l'Arrivage;
23. Club de golf du mont Adstock : renouvellement d'une publicité;
24. Coalition «barrage» : appui;
25. Comité d'embellissement secteur Sacré-Cœur-de-Marie : budget additionnel;
26. Nomination des patrouilleurs nautiques au Grand lac Saint-François;
27. Contrat de déneigement du Ministère des Transports du Québec : ratification de l'avis de résiliation;
28. Projet d'acquisition d'une nouvelle camionnette : autorisation d'appel d'offres;
29. Autorisation d'achat d'une laveuse à pression;
30. Fourniture de gravier de types conforme et non conforme: dépôt des soumissions et octroi du contrat;
31. Fourniture de pierre concassée de types conforme et non conforme : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
32. Fourniture d'abat-poussière : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
33. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
34. Location de pelles mécaniques : approbation et autorisation de signature du contrat;
35. Semaine des municipalités : souper annuel;
36. Affaires diverses;
  - 36.1 Autorisation d'achat d'une tablette électronique et ses composantes pour le service incendie;
37. Correspondance et rapports;
38. Période de questions;
39. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout présenté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-089

### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-090

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les grandes lignes du rapport du vérificateur ainsi que des états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2012 tels que déposés par la firme de vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Ces états financiers indiquent un surplus d'opérations de l'ordre de 272 405 \$ avant ajustement des réserves.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec les représentants de la susdite firme de vérificateurs.

Suite à cette présentation,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'adopter, tels que déposés par la firme de vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON RÉGULARISÉS AU 30 AVRIL 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers non régularisés au 30 avril 2013. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, lors d'une séance de travail subséquente, les réponses à ces questionnements seront rendues.

13-05-091

**DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 201 192.58 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-092

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MINES ET DES LACS**

**ATTENDU** la réception du rapport financier de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs au 31 décembre 2012;

**ATTENDU** que le rapport a été vérifié par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

**ATTENDU** qu'il s'agit du dernier rapport financier de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs;

**ATTENDU** que la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs n'est plus en opération et est en attente de dissolution;

**ATTENDU** que la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs ne tiendra pas d'assemblée annuelle pour l'approbation du rapport financier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'adopter le rapport financier de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs au 31 décembre 2012, tel que transmis par monsieur Sylvain Tremblay, trésorier de la Régie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-093

**MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE :  
AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES**

**ATTENDU** que, suite aux décomptes après financement des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode, un solde excédentaire à la hauteur de 130 164.13 \$ est disponible;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter cette somme à la catégorie de gens d'où provient cet excédent, c'est-à-dire à ceux s'acquittant des coûts du service d'aqueduc du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que ce sont les mêmes contribuables qui assument les coûts d'entretien d'aqueduc et d'égout dans ce secteur;

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution 12-10-203, la Municipalité d'Adstock empruntait, au fonds de roulement, un montant de 31 562.15 \$ pour financer l'excédent du projet de mise aux normes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'affecter le solde disponible au montant de 130 164.15 \$ de la façon suivante :

- a) en remboursement du fonds de roulement pour un montant de 31 562.15 \$ dont l'emprunt fut autorisé en vertu de la résolution numéro 12-10-203;
- b) de rembourser le déficit apparaissant au compte 54 14007 000 (réserve égout Saint-Méthode);
- c) et d'inscrire la différence entre 130 164.15 \$ et les affectations inscrites en a) et b) au compte 54 14008 000 (réserve aqueduc Saint-Méthode).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-094

**DOSSIER MAXIME BINET : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant une demande d'autorisation pour utilisation à une fin autre qu'agricole, soit la construction d'une résidence sur une partie du lot 14 du rang 10 au cadastre officiel pour le canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement 115-10 de la Municipalité d'Adstock, il est permis de construire, en zone agricole viable, une résidence sur un lot dont la superficie est plus grande que 40,47 hectares;

**ATTENDU** que le propriétaire possède un lot d'une superficie de 42,61 hectares dans une zone agricole viable;

**ATTENDU** que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de construction d'une résidence sur une partie du lot 14 du rang 10 au cadastre officiel pour le canton de Thetford, en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford et tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ qu'il y a ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DOSSIER JOHN PRUS WIECKWOSKI : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Monsieur John Prus Wieckwoski s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une recommandation favorable auprès de la CPTAQ relativement à son projet d'acquérir les lots 31D, 32A, 32B du rang 11 et des lots 33A et 33B du rang 12, tous pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac.

Selon les informations provenant de l'annexe accompagnant la demande, le demandeur fait l'élevage de cerfs rouges et il désire agrandir son troupeau mais la superficie de terrain qu'il possède est insuffisante. Il désire acquérir une certaine superficie de terrain pour pouvoir y placer ses animaux et également pour couper le foin pour nourrir ceux-ci.

S'en suit une discussion à l'effet de ne pas appuyer cette demande au motif de préservation de la qualité de l'eau du lac Jolicoeur et de la zone de villégiature ceinturant ce lac situé au bas du bassin versant de l'endroit ciblé pour l'élevage des cerfs rouges du demandeur. Le conseil municipal étudiera la possibilité d'interdire l'élevage de cerfs rouges à cet endroit au motif ci-dessus indiqué. Le cas échéant, le dossier sera traité ultérieurement par les membres du conseil à la lumière d'informations supplémentaires.

13-05-095

### **AJUSTEMENTS SALARIAUX DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'ajuster, au 1<sup>er</sup> janvier de chacune des années ci-dessous inscrites, le traitement salarial du directeur des travaux publics de la façon suivante. Ces ajustements salariaux sont identiques aux ajustements consentis aux employés couverts par la convention collective pour ces périodes.

❖ 2013 : 2.5 %

❖ 2014 : 2.5 %

❖ 2015 : 3.0 %

❖ 2016 : 3.0 %

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-096

### **ADHÉSION AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DU MANOIR VALIN**

Le Groupe de ressources techniques, en partenariat avec Héritage Valin et la Coopérative Valin, est à élaborer un projet de rénovation du 2<sup>e</sup> étage du Manoir Valin qu'il souhaite déposer auprès de la Société d'Habitation du Québec pour s'inscrire au Programme de supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec.

Préalablement au dépôt, la municipalité doit signifier, par résolution, son engagement à participer au Programme de supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec.

À cet égard et suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer la Société d'Habitation du Québec que la Municipalité d'Adstock participera au Programme de Supplément au Loyer dans le projet d'hébergement de «Héritage Valin» à Adstock et accepte de s'engager, dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-097

**MODIFICATION APPORTÉE À L'AVANT-DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 147-13 : INTÉGRATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE SOUS L'ANNEXE «G-1»**

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt numéro 147-13 concernant la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin a dûment été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier l'avant-dernier alinéa de l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 147-13 afin d'y intégrer une description technique des lieux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de modifier l'avant-dernier alinéa de l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 147-13 dans lequel alinéa il est question de Claudia Lessard et de René Goulet. Cet alinéa se lira dorénavant comme suit :

- un chemin connu et désigné comme étant une partie du lot 18 du rang 11 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, appartenant à Claudia Lessard et René Goulet tel que représenté dans la description technique accompagnée du plan de localisation préparée par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold sous le numéro 5191 de ses minutes et datée du 25 mars 2013. Ce document est présenté sous l'annexe «G-1» et fait partie intégrante du règlement d'emprunt numéro 147-13.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-098

**ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR «GESTION 24753 INC.»**

«Gestion 24753 inc.», propriétaire du lot 34-12 du rang 1, canton d'Adstock, s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure pour le lotissement d'un terrain vacant. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la façade minimale exigée pour le lotissement. La réglementation en vigueur exige que tout terrain dont au moins 25% de la superficie est située à moins de 300 mètres d'un plan d'eau respecte les dimensions suivantes, soit 50 mètres en façade minimums, 75 mètres de profondeur minimums pour une superficie minimale de 4 000 m<sup>2</sup>. Cette norme est imposée en vertu de l'article 5.4.1 du règlement numéro 70-07 relatif au lotissement présentement en vigueur dans la Municipalité d'Adstock.

Monsieur Ghislain Jacques, président et porte-parole du CCU explique que le requérant demande d'autoriser le lotissement d'un terrain vacant, dont actuellement, le lot 34-12 possède une façade de 38,68 mètres prescrite à 50 mètres pour une superficie totale de 4 481,8 m<sup>2</sup>. Dans ce cas, la superficie minimale du lot est respectée.

Après avoir pris connaissance du dossier et analysé tous les éléments mis à leur disposition, unanimement, les membres du Comité consultatif recommandent, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et tenant compte de l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme et de l'absence de commentaires des personnes concernées,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de déroger à l'article 5.4.1 du règlement numéro 70-07 relatif au lotissement et d'accorder, à «Gestion 24753 inc.», propriétaire du lot 34-12 du rang 1, canton d'Adstock, l'autorisation de lotir son terrain vacant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-099

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ : MANDAT À AQUATECH ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

**ATTENDU** que la firme Aquatech assure, depuis quelques années, les opérations liées à l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et que le contrat liant la municipalité avec ce fournisseur est à échéance;

**ATTENDU** que l'opération de ces réseaux requiert du personnel spécialement formé à cet effet;

**ATTENDU** qu'aucun membre du personnel de la municipalité ne possède la qualification requise à cet égard;

**ATTENDU** que la firme «Aquatech», dans leur proposition portant le numéro 5399622 et datée du 3 avril 2013, offre ses services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable de la municipalité, c'est-à-dire le réseau du secteur Saint-Méthode et celui du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** que le contrat accordé est inférieur à 25 000 \$ et peut donc être attribué de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'accorder un mandat à la firme «Aquatech» relativement à l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable de la municipalité selon leur proposition portant le numéro 5399622 et datée du 3 avril 2013. Le montant du mandat accordé est de 1 650 \$ par mois, taxes en sus. L'entente est ainsi conclue pour une période de 6 mois et renouvelable tacitement.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-100

**AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UN DÉBITMÈTRE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR**

**ATTENDU** que, pour se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable lancée en mars 2011 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), il y a lieu de remplacer un débitmètre sur le réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** que la firme «Plomberie Chauffage Martin Veilleux», dans leur proposition datée du 22 avril 2013, offre leurs services professionnels pour la fourniture et l'installation du susdit débitmètre;

**ATTENDU** l'estimation des coûts inférieure au seuil de l'appel d'offres sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser, conformément à la proposition de la firme «Plomberie Chauffage Martin Veilleux» datée du 22 avril 2013, l'achat et le paiement d'un montant d'environ 6 500 \$, taxes applicables incluses, pour la fourniture et l'installation d'un débitmètre de marque Census de type T-2 sur le réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-101

**RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU PACTE RURAL APPUYANT LE PROJET DE MISE EN PLACE DE SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LE SECTEUR DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE**

Suite à la recommandation déposée au conseil municipal par le comité local du Pacte rural concernant le projet de mise en place de services de proximité dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie, lequel projet est présenté par la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie pour la future Coopérative d'alimentation de Sacré-Cœur-de-Marie,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'appuyer le projet de mise en place de services de proximité dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie présenté par la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie pour la future Coopérative d'alimentation de Sacré-Cœur-de-Marie. Ce projet, dûment recommandé par le comité local du Pacte rural, sera soumis au Comité technique du Pacte rural de la MRC des Appalaches afin de solliciter un montant supplémentaire de 14 038.92 \$ puisé à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet. Ce montant porte l'aide financière totale du Pacte rural à 64 038.92 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-102

**RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU PACTE RURAL APPUYANT L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX ET D'UNE BALANÇOIRE DANS LE PARCCOOL DE SAINT-DANIEL, IDENTIFICATION DU PORTEUR DU DOSSIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

Le comité local du Pacte rural dépose sa recommandation concernant le projet d'installation de modules de jeux et d'une balançoire dans le Parccool du secteur Saint-Daniel, lequel projet est présenté par la Municipalité d'Adstock pour le Comité des loisirs de Saint-Daniel.

Suite à cette recommandation,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer le projet d'installation de modules de jeux et d'une balançoire dans le Parccool de Saint-Daniel. Ce projet, dûment recommandé par le comité local du Pacte rural, sera soumis au Comité technique du Pacte rural de la MRC des Appalaches afin de solliciter un montant de 10 000 \$ puisé à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet;
- de confirmer, aux personnes intéressées, que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet pour un montant de 20 000 \$, lequel montant est prévu au budget 2013;
- de désigner la Municipalité d'Adstock à titre de porteur de dossier;
- d'autoriser monsieur Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-103

**RECOMMANDATION DU COMITÉ LOCAL DU PACTE RURAL APPUYANT LA RÉFECTION DES INSTALLATIONS DU TERRAIN DE JEUX ET DE MISE AUX NORMES DU CHALET DES LOISIRS DU SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC**

Suite à la recommandation déposée au conseil municipal par le comité local du Pacte rural concernant le projet de réfection des installations du terrain de jeux et de mise aux normes du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, lequel projet est présenté par l'Association des résidents du Lac-du-Huit, gestionnaire de ces installations dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac en vertu du décret gouvernemental portant le numéro 1202-2001,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'appuyer le projet de réfection des installations du terrain de jeux et de mise aux normes du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac. Ce projet, dûment recommandé par le comité local du Pacte rural, sera soumis au Comité technique du pacte rural de la MRC des Appalaches afin de solliciter un montant supplémentaire de 5 000 \$ puisé à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet. Ce montant porte l'aide financière totale du Pacte rural à 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-104

**PROJET DE RÉFECTION DES MODULES DE JEUX ET DU TERRAIN DE TENNIS DU CHALET DES LOISIRS DU SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : CONFIRMATION D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de confirmer, aux personnes intéressées ainsi qu'à l'Association des résidents du Lac-du-Huit, que la municipalité d'Adstock s'engage à contribuer au projet de réfection des modules de jeux et du terrain de tennis au Centre des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac pour un montant de 25 000 \$. Cet investissement est prévu et disponible au budget d'opération 2013 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-105

**FINANCEMENT DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2013 DÉPOSÉS PAR LE RAPPELA**

Chacune des Associations des lacs a déposé ses projets environnementaux auprès du RAPPELA, organisme représentant ces associations et spécialement mandaté pour analyser et prioriser les projets à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire déterminée et fournir, au conseil municipal, une proposition de financement en vue de la réalisation des travaux.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'entériner la recommandation déposée par le RAPPELA et de puiser, à même l'enveloppe budgétaire réservée spécialement à cet effet, les montants suivants totalisant 51 846 \$ pour la réalisation de projets environnementaux dans les diverses zones de villégiature de la municipalité. Cependant, en conformité avec le principe même du programme de subvention environnementale, la participation monétaire de chacune des Associations est une condition essentielle imposée par la municipalité afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation des projets.

Pour l'année 2013, les montants attribués pour chacune des associations sont les suivants :

	<u>SUBVENTION</u>	<u>PARTICIPATION</u>
Grand lac St-François	7 500 \$	4 800 \$
Lac-du-Huit	12 358 \$	21 150 \$
Lac-à-la-Truite	12 000 \$	19 000 \$
Lac Jolicoeur	11 675 \$	700 \$*
Lac Bolduc	8 313 \$	0 \$

\* Programme s'échelonnant sur 2 ans

De plus, le versement de ces subventions est assujéti à l'obligation, pour chacune des bénéficiaires, de déposer avant de pouvoir disposer des sommes de l'année suivante, une reddition de compte auprès du conseil municipal démontrant distinctement que les argents provenant de la subvention municipale et de la participation financière des riverains ont été utilisés à bon escient et aux fins pour lesquels ils sont attribués. Les pièces justificatives couvrant la totalité de l'investissement, c'est-à-dire l'investissement des 2 parties, doivent accompagner la reddition de comptes. Dès que les conditions seront respectées, les chèques seront acheminés.

Étant donné qu'aucune participation monétaire dans les projets du lac Bolduc n'est confirmée pour l'instant, il est également résolu de transmettre le montant autorisé uniquement lorsque les conditions seront remplies.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-106

**PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DE L'APEL-DU-HUIT : AUTORISATION DE DÉBOURSEMENT**

La direction de l'APEL-du-Huit, via son trésorier, dépose au conseil municipal une demande de déboursement en puisant, dans la réserve environnementale émanant du décret 1202-2001 dévolue au secteur Sainte-Anne-du-Lac, la somme de 15 700 \$ afin de leur permettre la réalisation des projets environnementaux au cours de l'année 2013.

À cet égard,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déboursier, au profit de l'APEL-du-Huit pour la réalisation de leurs projets environnementaux au cours de l'année 2013, un montant de 15 700 \$. Cette somme est puisée à même la réserve spécifique créée à la suite de l'adoption du décret gouvernemental 1202-2001 pour ce secteur. Toutefois, la municipalité doit s'assurer que les sommes provenant du décret gouvernemental sont investies uniquement pour des projets environnementaux.

Afin de s'assurer que les sommes transmises ont bel et bien été utilisées au profit de l'environnement, une reddition de comptes des activités de l'année précédente est requise avant de pouvoir disposer des sommes requises. Ce transfert de somme s'effectuera uniquement lorsque la municipalité sera satisfaite de la reddition de comptes et de la réception des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-107

**SUBVENTION AU JOURNAL L'ARRIVAGE**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 10 000 \$ en guise de subvention au journal l'Arrivage pour soutenir les activités de fonctionnement de cet important outil municipal de communication. Cette somme a été initialement prévue au budget d'opération 2013. Ce transfert de somme s'effectuera lors de la réception des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-108

**CLUB DE GOLF DU MONT ADSTOCK : RENOUELEMENT D'UNE PUBLICITÉ**

Le Club de golf du mont Adstock s'adresse à la municipalité demandant de renouveler sa publicité apparaissant sur une voiturette de golf motorisée.

À ce sujet,  
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme de 750 \$, taxes applicables en sus, pour le renouvellement de notre publicité apparaissant sur une voiturette motorisée de golf au Club de golf du mont Adstock. Le montant couvre une période de trois (3) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-109

**COALITION «BARRAGE» : APPUI**

**ATTENDU** la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état des barrages désuets situés sur leur territoire;

**ATTENDU** que les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentent ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu d'appuyer la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédié à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-110

**COMITÉ D'EMBELLISSEMENT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE :  
BUDGET ADDITIONNEL**

La Municipalité d'Adstock est saisie d'une demande provenant de la direction du Comité d'embellissement du secteur de Sacré-Cœur-de-Marie demandant une augmentation de 500 \$ du budget relié à l'embellissement afin de financer l'achat de fleurs de quelque 24 nouvelles jardinières reçues en cadeau le printemps dernier par un généreux donateur de secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'informer le Comité d'embellissement du secteur Sacré-Cœur-de-Marie que la Municipalité d'Adstock consent un montant additionnel de 500 \$ pour l'achat de fleurs pour les jardinières reçues en cadeau le printemps dernier installées au cœur du village de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-111

**NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES AU GRAND LAC  
SAINT-FRANÇOIS**

**ATTENDU** que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

**ATTENDU** que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

**ATTENDU** que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

**ATTENDU** que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu que madame Anne-Sophie Goyette et messieurs Kevin Talbot,  
Marc-André Quirion et Paul Audet soient nommés inspecteurs municipaux afin  
qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac  
Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine  
marchande du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13-05-112

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC : RATIFICATION DE L'AVIS DE RÉSILIATION**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution portant le numéro 11-06-047, la  
municipalité d'Adstock acceptait le contrat d'entretien d'hiver du MTQ  
portant le numéro 6607-11-4518;

**ATTENDU** que le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 13.0 du susdit contrat stipule que «*Le  
contrat est automatiquement renouvelé aux termes de chacune des  
périodes de 12 mois si chacune des parties n'a signifié son intention  
contraire par un avis écrit, transmis à l'autre partie contractante avant le  
1<sup>er</sup> mai qui précède chacune des périodes du contrat, soit du 1<sup>er</sup> juin au  
31 mai suivant*»;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire se prévaloir de l'article 13.0 du  
contrat et mettre fin à celui-ci;

**ATTENDU** que, par un avis écrit daté du 24 avril 2013 transmis par poste  
prioritaire, la Municipalité d'Adstock informait la direction du Ministère  
des Transports du Québec à l'effet que la Municipalité d'Adstock se  
prévalait du susdit article et mettait ainsi fin au contrat de déneigement  
portant le numéro 6607-11-4518;

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de ratifier l'avis de résiliation du contrat d'entretien d'hiver numéro  
6607-11-4518 transmis à la direction du Ministère des Transports du Québec via un  
avis écrit daté du 24 avril 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-113

**PROJET D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE : AUTORISATION  
D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la camionnette du chef d'équipe du secteur Saint-Méthode tombe  
graduellement en lambeaux et qu'il y a lieu de la remplacer;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné  
une évaluation des coûts supérieurs à 25 000 \$;

**ATTENDU** que les membres du conseil se sont entendus sur le type et la marque  
du véhicule à acquérir;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, au moyen d'un appel d'offres sur invitation auprès de quelques concessionnaires Ford de son choix, en vue de se procurer une camionnette neuve de l'année 2013 de marque Ford F-150 et de modèle XLT.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-114

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «Gagnon équipements & fournitures industriels ltée» portant le numéro 2175 et datée du 14 mars 2013, l'achat et le paiement d'un montant de 1 258.36 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'une laveuse à pression devant servir au service incendie et au service des travaux publics du secteur Saint-Méthode. Telle dépense est prévue au budget 2013 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-115

**FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPES CONFORME ET NON CONFORME: DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de gravier, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Gravières G.N.V.R. Inc.», «Transport & Excavation Dany Dodier Inc.» et «Gravières M.J. Lessard inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture de gravier, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants lesquels comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances.

SOUMISSIONNAIRES	GRAVIER NON CONFORME		
	MG-20	MG-56	MG-112
Gravières G.N.V.R. Inc.	6.08 \$	5.80 \$	5.68 \$
Excavation Dany Dodier Inc.	6.30 \$	6.30 \$	6.30 \$
Gravières M.J. Lessard Inc.	7.52 \$	7.52 \$	7.52 \$

SOUMISSIONNAIRES	GRAVIER CONFORME
	MG-20B
Gravières G.N.V.R. Inc.	7.18 \$
Excavation Dany Dodier Inc.	8.66 \$

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel» dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision;

**ATTENDU** la situation géographique des trois (3) fournisseurs en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel», il est impossible de retenir qu'un seul fournisseur vu l'étendue de notre territoire puisque le prix n'est pas le seul facteur discriminant;

**ATTENDU** l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu, suite à l'analyse laquelle tient compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres, de retenir, pour la fourniture de gravier pour l'année 2013 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

GRAVIER MG-20

- Conforme : Gravières G.N.V.R. Inc;
- Non conforme : Gravières G.N.V.R. Inc. et Transport & Excavation Dany Dodier Inc.;

GRAVIER MG-56

- Non conforme : Gravières G.N.V.R. Inc. et Transport & Excavation Dany Dodier Inc.;

GRAVIER MG-112

- Non conforme : Gravières G.N.V.R. Inc. et Transport & Excavation Dany Dodier Inc.;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-116

**FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE DE TYPES CONFORME ET NON CONFORME : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de pierre concassée de types conforme et non conforme, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Excavation Maggy Inc.», «Construction Frontenac Inc.», «Les Entreprises A.L.O. Pomerleau ltée.» et «Pavage Centre-Sud du Québec inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture de pierre concassée, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants lesquels comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances.

SOUMISSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE NON CONFORME		
	MG-20	MG-56	MG-112
Excavation Maggy inc.	9.24 \$	9.82 \$	9.82 \$
Construction Frontenac inc.	9.50 \$	9.50 \$	9.38 \$
Entreprises A.L.O. Pomerleau	9.83 \$	8.97 \$	7.75 \$
Pavage Centre-Sud du Québec	12.35 \$	10.91 \$	9.76 \$

SOUSSIONNAIRES	PIERRE CONCASSÉE CONFORME	
	MG-20A	MG20B
Excavation Maggy inc.	14.13 \$	11.54 \$
Construction Frontenac inc.	-----	10.65 \$
Entreprises A.L.O. Pomerleau	12.19 \$	9.77 \$
Pavage Centre-Sud du Québec	12.35 \$	10.91 \$

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport du matériel» dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision;

**ATTENDU** la situation géographique des quatre (4) fournisseurs en fonction de notre territoire;

**ATTENDU** l'intégration du critère «distance de transport de matériel», il est impossible de retenir qu'un seul fournisseur vu l'étendue de notre territoire puisque le prix n'est pas le seul facteur discriminant;

**ATTENDU** l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu, suite à l'analyse laquelle tient compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres, de retenir, pour la fourniture de pierre concassée conforme et non conforme de types MG-20, MG-56 et MG-112 pour l'année 2013 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

#### PIERRE CONCASSÉE MG-20

- Non conforme : Construction Frontenac Inc., Pavage Centre-Sud du Québec inc. et Excavation Maggy Inc.;

#### PIERRE CONCASSÉE MG-56

- Non conforme : Construction Frontenac Inc., Pavage Centre-Sud du Québec inc. et Excavation Maggy Inc.;

#### PIERRE CONCASSÉE MG-112

- Non conforme : Les Entreprises A.L.O. Pomerleau Itée, Construction Frontenac Inc. et Pavage Centre-Sud du Québec Inc.;

#### PIERRE CONCASSÉE MG-20A

- Conforme : Pavage Centre-Sud du Québec inc.;

#### PIERRE CONCASSÉE MG-20B

- Conforme : Les Entreprises A.L.O. Pomerleau Itée, Construction Frontenac Inc. et Pavage Centre-Sud du Québec Inc.;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-117

**FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Transport Adrien Roy & filles inc.» et «Somavrac (c.c.) Inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300/2009, selon les prix suivant lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b> (au mètre cube)
Transport Adrien Roy & filles inc.	344.00 \$
Somavrac (c.c.) Inc.	356.40 \$

Suite à l'étude des soumissions,  
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'accorder la fourniture, la livraison et l'épandage de quelque 225 m<sup>3</sup> de chlorure de calcium à la firme «Transport Adrien Roy & filles inc.» au prix de 344.00 \$ le mètre cube, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-118

**LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, concept dont la rentabilité fut clairement démontrée, c'est-à-dire location de la pelle mécanique sans opérateur, la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» nous offre de combler nos besoins en la matière en mettant ses équipements à notre disposition.

À cet égard,  
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de retenir, en vertu de la proposition datée du 9 avril 2013, les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils inc.» concernant la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2013 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat de location à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-05-119

**FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2013, via la résolution numéro 13-03-056, un mandat fut donné au directeur général/secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture, de livraison et de pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions, trois (3) soumissionnaires, soient «Pavage Centre-Sud du Québec Inc.», «Pavage Sartigan Ltée» et «Nasco Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent toutes les taxes applicables :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MÉLANGE RÉGULIER</b>	
<b>POSE À LA PROFILEUSE</b>	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~1000 tonnes)	Secteur Sacré-Cœur & Ste-Anne (~1650 tonnes)
Pavage Centre-Sud du Québec	122.00 \$	120.00 \$
Pavage Sartigan Ltée	117.27 \$	117.27 \$
Nasco Inc.	144.99 \$	144.99 \$
<b>POSE À LA MAIN</b>	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~500 tonnes)	Secteur Sacré-Cœur & Ste-Anne (~500 tonnes)
Pavage Centre-Sud du Québec	189.00 \$	187.00 \$
Pavage Sartigan Ltée	181.66 \$	181.66 \$
Nasco Inc.	160.29 \$	160.29 \$

Suite à l'analyse des soumissions,  
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et la pose de béton bitumineux, pour l'année 2013, aux firmes suivantes :

- Pose à la profileuse : Pavage Sartigan Ltée;
- Pose à la main : Nasco Inc.;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**13-05-120**

### **SEMAINE DES MUNICIPALITÉS : SOUPER ANNUEL**

Comme chaque année, pour souligner la «Semaine des municipalités», la MRC des Appalaches organise un souper et invite tous les élus (es) à participer à cette activité.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'inviter tous les membres du conseil, le directeur général et la directrice générale adjointe, accompagné(e)s de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper aura lieu le vendredi, 7 juin 2013 à Sainte-Praxède et le coût à défrayer par la municipalité est de 27 \$ le couvert. Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoints (es) seront assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **AFFAIRES DIVERSES**

13-05-121

### **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE POUR LE SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire acquérir une tablette électronique pour le service incendie du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que des soumissions furent demandées à trois (3) fournisseurs en la matière dont deux (2) sont conformes à nos exigences;

**ATTENDU** la recommandation du chef pompier à cet égard;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «Néosynergix» portant le numéro 344 et datée du 23 avril 2013, l'achat et le paiement d'un montant de 1 859.09 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'une tablette électronique pour le service incendie du secteur Saint-Méthode. Cette dépense a été préalablement prévue au budget d'opération 2013 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 3 juin 2013, 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-05-122

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de lever la séance à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

jrt